



ARC-CECCA FINANCES

EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL
ALLONS PLUS LOIN AVEC LA BONNE STRATEGIE

Arnaud COLLIN
Bruno BONNET
Nicolas GAGNEPAIN
Associés
Experts-Comptables Diplômés
Commissaires aux Comptes Inscrits

Nuno GARCIA
Associé
Juriste en droit social

Emmanuel PRUDON
Expert-Comptable Diplômé

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD

Association loi 1901

Siège social : rue Evariste Galois – 71210 TORCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Société par actions simplifiée au capital de 372 400 € - 528 721 897 R.C.S. Chalon-sur-Saône – Siret 528 721 897 00015 – A.P.E 6920 Z – N° TVA FR 72 528 721 897
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Bourgogne Franche-Comté et sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Besançon - Dijon

Siège social : 21 rue Georges Derrien – 71100 Chalon-Sur-Saône - Tél. 03 85 46 96 00 – e-mail : chalon@arc-cecca.fr
BUREAUX : BEAUNE – CHALON-SUR-SAONE – GEVREY-CHAMBERTIN



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les immobilisations corporelles, les créances et les fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à CHALON SUR SAONE,

Le Commissaire aux Comptes
SAS ARC CECCA FINANCES
Bruno BONNET

Signé par Bruno Bonnet
Le 27 mai 2026



jesignexpert.com

doc_IQ9Z
tx_aVryvePDwDPQ

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 187 834	1 187 834
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	20 524	20 524
Ecarts de réévaluation	80 000	80 000
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	22 295 137	20 482 701
<i>(Dont réserves des activités sociales et médico-sociales)</i>	16 544 658	15 407 202
Autres		
Report à nouveau	11 789 703	12 853 943
<i>(Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales)</i>	11 408 809	12 470 617
Excédent ou déficit de l'exercice	563 806	748 196
<i>(Dont résultat des activités sociales et médico-sociales)</i>	-667 962	75 648
Situation nette (sous total)	35 937 004	35 373 198
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	263 024	282 181
Provisions réglementées	2 207 216	2 085 110
Total I	38 407 244	37 740 488
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	70 729	132 800
Fonds dédiés	2 281 864	2 679 465
Total II	2 352 593	2 812 265
PROVISIONS		
Provisions pour risques	21 229	21 229
Provisions pour charges	534 777	549 519
Total III	556 006	570 748
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 368 421	3 649 280
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 393 192	1 154 809
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 058 970	3 092 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	180 201	273 294
Autres dettes	255 103	342 839
Produits constatés d'avance	30 191	36 076
Total IV	8 286 079	8 549 278
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	49 601 921	49 672 779

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	16 989	14 026	2 962	4 234
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	233 893	203 014	30 880	46 535
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	733 584	397 443	336 140	343 625
Constructions	38 027 509	18 698 839	19 328 671	17 423 552
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 580 923	2 022 818	558 105	549 007
Autres immobilisations corporelles	9 285 420	6 607 572	2 677 848	2 598 598
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	752 244		752 244	1 126 970
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				132 800
Immobilisations financières :				
Participations	503		503	503
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 092		19 092	10 242
Total II	51 650 157	27 943 712	23 706 446	22 236 067
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	32 726		32 726	58 053
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 878 870	110 728	2 768 142	2 239 354
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 177 166		2 177 166	2 031 059
Charges constatées d'avance	101 313		101 313	101 424
Valeurs mobilières de placement	3 666 772		3 666 772	3 217 292
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	17 149 355		17 149 355	19 789 531
Total III	26 006 203	110 728	25 895 475	27 436 713
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	77 656 361	28 054 440	49 601 921	49 672 779

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 830	22 653
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	939 651	1 077 333
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	793 808	765 048
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations des services des activités sociales et médico-sociales</i>	771 360	765 048
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 127 891	30 043 028
<i>dont concours publics et subventions des activités sociales et médico-sociales</i>	30 053 090	29 967 201
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	73 412	14 874
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	927 722	484 090
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	87 719	2 380 932
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	594 239	634 214
Autres produits	2 097 153	299 429
Total I	35 649 425	35 721 601
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	105 898	162 371
Variation de stock	7 628	-12 502
Autres achats et charges externes	8 569 855	8 482 197
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	1 592 758	1 759 657
Salaires	16 112 844	16 162 178
Cotisations sociales	6 337 018	6 202 887
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 896 401	1 873 730
Dotations aux provisions	26 886	56 480
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	134 566	474 738
Autres charges	505 729	125 485
Total II	35 289 583	35 287 222
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	359 842	434 379

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	21 592	20 301
Autres intérêts et produits assimilés	315 874	516 007
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	337 467	536 309
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	58 001	63 935
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	58 001	63 935
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	279 466	472 373
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	639 308	906 752
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	367 742
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	400 531
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-32 789
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	75 502	125 767
Total des produits (I + III + V)	35 986 892	36 625 652
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	35 423 085	35 877 455
EXCEDENT OU DEFICIT	563 806	748 196
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales</i>	<i>-667 962</i>	<i>75 648</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Nom de l'association	LES PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD
Adresse	Rue Evariste Galois 71210 TORCY

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/25 au 31/12/25

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Evénements postérieurs
- 3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 4 Notes sur le bilan actif
- 5 Notes sur le bilan passif
- 6 Crédit-bail
- 7 Contributions en nature
- 8 Détail des fonds propres et provisions inscrits au bilan consolidé

Total du bilan avant répartition	49 601 921 €	Résultat: excédent	563 806.10 €
----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

Objet social de l'association :

Conformément aux statuts l'objet est d'assurer assistance et bienfaisance aux personnes en situation de handicap et aux familles associées, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer l'esprit d'entraide et de solidarité, de favoriser l'accueil et l'écoute de nouveaux parents, d'assurer la participation de tous à la vie associative, défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap, d'agir auprès des pouvoirs publics pour obtenir la prise en charge des dépenses de création et de fonctionnement des Etablissements et Services, d'informer les médias pour faire connaître et reconnaître le handicap mental et organiser toute manifestation en ce sens, et de développer des partenariats (l'objet social est développé dans les statuts de l'association).

Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées :

Les actions menées sont à but non lucratif conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et desservent le secteur de l'action sociale et des familles. Depuis la fusion le périmètre s'est agrandi et regroupe l'ensemble des établissements Saône-et-Loiriens gérés par l'association et définis comme suivant,

- MAS, IME & EEAP du BREUIL,
- MAS de BERGESSERIN
- ESAT du BREUIL (SOCIAL & UP)
- EANM du BREUIL : SAVS SENIORS, AJ SENIORS, SAVS ALIZE, HIA (Habitat Inclusif), FOYER EGLANTINES, FOYER HARMONIE, AJ EGLANTINES, AJ ALBATROS.
- EAM de SEVREY regroupant : le financement « HEBERGEMENT » par le CD71, la partie « Soins » financée par l'ARS inclut le dispositif DAPHAD, Le dispositif CTER et enfin l'ACCUEIL DE JOUR Médicalisé, financé par le CD71.
- EAM DE SIMARD : SOIN & HEBERGEMENT
- EANM DE SIMARD (FV & AJ)
-

Moyens mis en œuvre :

Ils sont définis contractuellement par CPOM (contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Département de Saône et Loire et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté. Le CPOM actuel encadre les années de 2021 à 2025. Un réajustement des budgets est effectué avec l'EPRD déposé fin juin de chaque année. Le HIA n'appartient pas au périmètre du CPOM actuel, son financement est conventionné avec le CD71 et fait l'objet d'une présentation à part, il n'est donc pas présent dans les états financiers liés à l'ERRD transmis aux tarificateurs mais fait partie du périmètre de consolidation.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Sur 2025, les travaux de construction de la MAS, ont à nouveau fait l'objet de livraisons totales ou partielles sur 2025 à hauteur de 157 K€, amortissements étalés en fonction des composants de la structure :

- MAS = 157 960.72 €

La construction du FAJ est finalisée à 99% cette année sa livraison s'est déroulée en 12/2025 pour un montant de 2 721 009.28€, quelques reliquats de travaux seront toutefois prévus pour 2026.

L'exercice est également marqué par :

- Cette année encore gel d'une partie de la dotation ARS pour la MAS de BERGESSERIN (462 K€) en raison d'une unité qui reste fermée
- Un dégrèvement de taxe sur les salaires (produit de 222 K€, honoraires du cabinet de conseil : 83 K€)
- La comptabilisation de produits issus de legs à hauteur de 927 K€

1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- le code de commerce,
- le décret du 29/11/83
- l'instruction M22,
- le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire et comptable pour les établissements du secteur social ou médico-social.
- le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- le règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- les règlements ANC 2014-03 et ANC 2015-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général.
- les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs au changement du plan comptable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, importance relative, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables, prudence, indépendance des exercices et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
- Immobilisations : les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Créances : elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale.
- Disponibilités : les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Fonds dédiés : La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Changement de méthode

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application des règlements ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et ANC n°2023-03 relatif aux comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principales modifications concernent :

la suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation en autres produits ou en diminution des frais de personnel selon la nature de l'opération ;

En 2024, les transferts de charges représentaient 2 355 K€. En 2025 les sommes correspondants à des remboursements de salaires comptabilisées anciennement en transfert de charges ont été comptabilisées en moins des charges de personnel pour 240 K€ (remboursement indemnités journalières et formations) et en autres produits pour 1 791 K€ concernant le remboursement des salaires des travailleurs en ESAT ainsi que les remboursements de formations et sinistres pour 279 K€.

Une nouvelle définition du résultat exceptionnel le limitant à des événements majeurs et inhabituels ; de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Autres informations :

Pour rappel le solde des fonds dédiés liés à la construction IME CME MAS est étalé sur 10 ans depuis le 1^{er} janvier 2024 après en avoir informé l'ARS.

2 Evènements postérieurs

Néant

3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	0
Avals & cautions	0
Crédit-bail mobilier	0
Crédit-bail immobilier	0
Engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	0

Annexe

Exercice clos le 31/12/25

Caution des municipalités et du Conseil Général sur les emprunts contractés auprès des banques. Les garanties représentent sur les montants restant dû au 31/12/2025 :

- Ville du Creusot :	239 847 €
- Ville du Breuil :	24 382 €
- Ville de Montchanin :	31 200 €
- Conseil Général :	1 302 798 €
Total	1 598 226 €

Autres éléments significatifs

➤ Le montant des engagements de retraite au 31/12/2025 et au 31/12/2024 n'a pu être évalué pour des raisons techniques. Au 31/12/2023 le montant s'élevait à 1 460 452 € charges patronales comprises. Ce montant a été calculé à partir de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention du 15 mars 1966) sur la base du départ volontaire à la retraite en fonction des hypothèses suivantes : âge de départ 67 ans, turn over faible, progression des salaires 1.5 %, taux d'actualisation 3.75 %.

Cette évaluation est effectuée sur la base des dates d'entrée dans l'association et non sur la base de la date d'entrée de la convention car cette information n'est pas recensée de manière exhaustive.

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 227 967.25 € bruts.

➤ L'effectif moyen s'élève à 459.20 ETP CDI+CDD pour l'encadrement et 123.74 ETP pour les TH (calcul établi sur la base des heures travaillées).

- Transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales : néant
- Subventions et concours publics :
 - Concours publics ARS : 18 639 K€
 - Concours public Département : 11 438 K€
 - Subventions d'Equipeement Etat : RAS 2025

4 Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture Le Creusot	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	244 762 €	6 120 €		250 882 €
Immobilisations corporelles	46 775 211 €	3 877 127 €	24 902 €	50 627 436 €
Immobilisations financières	10 745 €	9 050 €	200 €	19 595 €
Immobilisations en cours	1 126 970 €	2 618 786 €	2 993 512 €	752 244 €
Avances et acomptes	- €			- €
Total	48 157 688 €	6 511 083 €	3 018 614 €	51 650 157 €
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	193 992 €	23 048 €	0 €	217 040 €
Immobilisations corporelles	25 860 429 €	1 881 945 €	15 702 €	27 726 672 €
Autres immobilisations Financières				
Total	26 054 421 €	1 904 993 €	15 702 €	27 943 711 €

La dévolution des immobilisations du SIEGE HESPERIA vers PBBS présente une particularité, dans le module Gestion des Immobilisations du logiciel comptable, la reprise des immobilisations est réalisée en base brute avec une historisation des DAP et conserve la VNC, cependant en comptabilité c'est la VNC qui a été directement inscrite dans les comptes sans historisation des amortissements antérieurs. Ainsi lors de sorties d'immobilisations, un contrôle devra être effectué afin de respecter les données de sorties à hauteur de la VNC comptable de 2022.

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 092 €		19 092 €
Actif circulant & charges d'avance	5 157 350 €	5 157 350 €	
Total	5 176 442 €	5 157 350 €	19 092 €

Annexe

Exercice clos le 31/12/25

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	0
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	11 222
Autres créances	1 438 029
Disponibilités	223 648

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Notes sur le bilan passif

Subventions d'investissement				
	A l'ouverture	Nouvelle subvention	Reprise	Valeur nette
IME	14 714 €			14 714 €
HARMONIE	103 795 €		6 220 €	97 576 €
ALBATROS	77 001 €		4 199 €	72 802 €
ESAT Commercial : UP	56 770 €		8 738 €	48 033 €
FAJ Eglantines	29 900 €		0 €	29 900 €
Total	282 181 €	0 €	19 157 €	263 025 €

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	563 806 €	748 196 €
<i>Reprise de résultat antérieur</i>	0 €	0 €
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL	563 806 €	748 196 €
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	1 231 768 €	672 548 €
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée *</i>	- 667 962 €	75 648 €

* Le résultat sous gestion contrôlée comprend le résultat du SIEGE

Annexe

Exercice clos le 31/12/25

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'investissement							
BERGESSERIN : solde prov rglt en FD fct immo	35 371		8 184			27 188	
Esat soc : solde prov rglt en FD fct immo	156 222		3 325			152 897	
CME : solde prov rglt en FD fct immo	437 180	4 705	47 829			394 056	
Eglantines : solde prov rglt en FD fct immo	270		270			0	
IME : solde prov rglt en FD fct immo	443 461		50 517			392 944	
MAS : solde prov rglt en FD fct immo	1 075 073	32 368	121 564			985 877	
Harmonie : solde prov rglt en FD fct immo	26 648		1 565			25 083	
FD Aide au démarrage extension FAM SEVREY + invest	11 911	41 000	5 453			47 458	
FD Salon jardin + pergola + gourdon & balnéo SIMARD	4 946		1 991			2 956	
FD FAM SIMARD : Matelas	4 500	2 000	446			6 054	
Subventions d'exploitation	-					-	
MAS Catalpas : Crédit suivi formations	5 400		5 400			0	
CME : Plan d'accompagnement global	85 714		85 714			0	
Esat : Solde en fcnt CNR gratif. Stagiaires	5 485		465			5 020	
IME : FD situat° complexe 3 mois	9 211		9 211			0	
Bergesserin : solde CNR Formation	108 501		34 002			74 499	
Forfait soin non consommé ARS FAM SIMARD	143 005		0			143 005	143 005
CNR Formation ARS FAM SIMARD	12 643		12 643			0	
Fonds dédiés attractivité SEVREY / immersion / F°	44 730	8 000	33 071			19 659	

Annexe

Exercice clos le 31/12/25

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes							
ALBATROS : fct/Asso aménagt ext. terrain	569		569			0	
ESAT : FD Taxe Apprentissage 2020	1 244		483			761	
ASSO : dons reçus	62 972	70 729	62 972			70 729	
ASSO : fonds reportés leg maison en vente	132 800		132 800			0	
FAM SEVREY : FD Subvention	4 407		0			4 407	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 812 265	158 802	618 474	0	0	2 352 593	143 005

Annexe

Exercice clos le 31/12/25

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour couverture de trésorerie	17 000 €			17 000 €
Provisions renouvellement immobilisations	-			- €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs immobilisés	182 886 €			182 886 €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs circulants : Pdts financiers	1 762 794 €	122 106 €		1 884 900 €
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs circulants : Pdts cession VMP	122 430 €			122 430 €
Total provisions réglementées	2 085 110 €	122 106 €	0 €	2 207 216 €
Provisions pour risques	21 229 €	0 €	0 €	21 229 €
Provisions pour charges	549 519 €	0 €	14 742 €	534 777 €
Total provisions risques et ch.	570 748 €	- €	14 742 €	556 006 €

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	3 368 421 €	283 196 €	1 159 345 €	1 925 880 €
Dettes financières diverses	- €	- €		
Fournisseurs	1 393 192 €	1 393 192 €		
Dettes fiscales & sociales	2 649 512 €	2 649 512 €		
Dettes sur immobilisations	180 201 €	180 201 €		
Autres dettes	3 553 507 €	3 553 507 €		
Produits constatés d'avance	30 191 €	30 191 €		
Total	11 175 024 €	8 089 799 €	1 159 345 €	1 925 880 €

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	4 354
Emprunts & dettes financières divers	43 118
Fournisseurs	325 769
Dettes fiscales & sociales	1 752 361
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	

6 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..					
Amortissements:					
-Cumuls exercices antérieurs					
Dotations De L'exercice					
Total					
Redevances payées:					
-Cumuls exercices antérieurs					
-Exercice					
Total					
Redevances restant à payer:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'Un An et Cinq Ans au Plus					
-A + De Cinq Ans					
Total					
Valeur Résiduelle:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'un An Et Cinq Ans Au Plus					
-A + De Cinq Ans					
Total					

7 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature, n'ont pu être précisément évaluées.

A titre informatif, les heures de bénévolat consacrées aux activités de l'association sont estimées à environ 7900 heures annuelles :

- comptabilité et participation au secrétariat de l'association ;
- organisation et participation aux manifestations associatives, opérations brioches, tombola, soirée...
- représentation et activités auprès des établissements : commissions déléguées, réunions et rencontres diverses...
- suite du projet associatif ;
- activités générales de représentation, communication, liaisons avec divers organismes publics et privés ;
- suivi du site internet ;
- travail des diverses commissions : communication, vieillissement, animation, familles, travaux et finances.

Les contributions en nature sont représentées également par le don d'objets, de livres de faible valeur.

8 DETAIL DES FONDS PROPRES ET DES PROVISIONS INSCRITS AU BILAN CONSOLIDE

VARIATIONS DES FONDS PROPRES	Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 187 834 €				1 187 834 €
Fonds propres avec droit de reprise	20 524 €				20 524 €
Ecart de réévaluation	80 000 €				80 000 €
Réserves :	20 482 701 €	1 812 436 €			22 295 137 €
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	15 407 202 €	1 137 456 €			16 544 658 €
Report à nouveau	12 853 943 €	- 1 064 240 €			11 789 704 €
<i>dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	12 470 617 €	- 1 061 807 €			11 408 809 €
Excédent ou déficit de l'exercice	748 196 €	- 748 196 €	563 806 €		563 806 €
<i>dont Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	75 648 €	- 75 648 €	- 667 962 €		- 667 962 €
Situation nette	35 373 198 €	0 €	563 806 €	0 €	35 937 005 €
Fonds propres consommables	- €				- €
Subventions d'investissement	282 181 €			19 157 €	263 025 €
Provisions réglementées	2 085 110 €		122 106 €		2 207 216 €
TOTAL	37 740 489 €	0 €	685 912 €	19 157 €	38 407 246 €

9 COMPLEMENT D'INFORMATION, HISTORIQUE DES TRANSFERTS DE CREDITS ENTRE LES ETS

Exercice	Etablissement bénéficiaire du transfert de crédit	Etablissement transférant une partie de ses crédits	Montant transféré €	Résultats comptables <u>avant</u> transfert de crédit	Résultats comptables <u>après</u> transferts de crédit
2022	MAS LE BREUIL	MAS BERGESSERIN	500 000,00 €	MAS LE BREUIL : - 566 939,91 € MAS BERGESSERIN : + 554 299,35 €	MAS LE BREUIL : - 66 939,91 € MAS BERGESSERIN : + 54 299,35 €
2022	CME LE BREUIL	FAM SEVREY SOINS	95 000,00 €	CME LE BREUIL : -115 410,33 € FAM SEVREY SOINS : +317 951,09 €	CME LE BREUIL : -20 410,33 € FAM SEVREY SOINS : +222 951,09 €
2022	AJ SEVREY	FAM SEVREY HEBERGEMENT	42 000,00 €	AJ SEVREY: - 2349,00 € FAM SEVREY HEBERGEMENT : + 59 590,53 €	AJ SEVREY: + 39 651 € FAM SEVREY HEBERGEMENT : +17 590,53 €
2022	FAM SIMARD HEBERGEMENT	FDV SIMARD	13 000,00 €	FAM SIMARD HEBERGEMENT :-55 500,56 € FDV SIMARD : +133 540,21 €	FAM SIMARD HEBERGEMENT :-42 500,56 € FDV SIMARD : +120 540,21 €
TOTAL			650 000,00 €		